

ANNEXE 1A : NOTICE SANITAIRE

1. LA GESTION DE L'EAU POTABLE

En 2009, d'après l'agence régionale de santé, les communes de Ligueil, Ciran, Esves le Moutier, Mouzay, Varennes et Vou étaient globalement alimentées par le forage de Ligueil « Les Foulons » prélevant dans la nappe du cénonanien ; cette eau étant traitée par déferrisation physico-chimique et chloration ; et par la source de « Fonteny » à Paulmy, alimentée par la nappe du turonien. Cette dernière étant traitée par chloration gazeuse. Les eaux sont mélangées dans le château d'eau du « Chillois » qui alimente la bêche du même nom et le réservoir « Le Chêne du Gué » à Ciran. La gestion de l'eau potable était assurée par VEOLIA EAU CGE.

1.1. PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

Depuis la dissolution du SIVOM, l'ex-communauté de communes du Grand Ligeillois a repris la compétence « eau potable », qu'elle a déléguée à VEOLIA EAU CGE. Les 15 communes desservies sont Bossée, Bournan, Ciran, Civray-sur-Esves, Cussay, Esves-le-Moutier, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, le Louroux, Ligueil, Louans, Manthelan, Mouzay, Paulmy, Varennes et Vou. Le service public d'eau potable dessert 8 737 habitants au 31/12/2013 : Mouzay compte 222 abonnés. L'ex-communauté de communes signale par ailleurs la nécessité de remplacer la conduite d'eau potable située entre le château d'eau et le centre-bourg de Mouzay en raison de sa vétusté (programme de travaux 2016). Cette canalisation, en fonte, est en très mauvais état. Son débit est en effet réduit par l'état général de la canalisation obstruée au fil du temps.

L'eau potable de Mouzay provient à la fois de la nappe souterraine du Cénomanien prélevée au forage de Civray sur Esves au lieu-dit La Perruche et d'une source située à La Chapelle Blanche alimentée par la nappe du Turonien au lieu-dit la Fontaine Blanche.

La consommation moyenne par abonné par an est de 97,53 m³ et ce chiffre est en augmentation.

Le linéaire de réseaux de canalisations du service public d'eau potable était de 458 km, soit une densité linéaire d'abonnés de 9,62 abonnés/km. Le renouvellement du réseau est continu, 7,51 km de linéaire de réseau ont été changés au cours des 5 dernières années. Il reste 118 720 m de linéaire de canalisation en fonte et 180 branchements en plomb.

1.2. DISTRIBUTION

Le **rendement de l'unité de distribution** est de **76,7 %**. Le **taux de conformité en microbiologie** est de **94,6%** et **physico-chimique** de **98%** en 2013. **Ces taux se sont dégradés** par rapport à 2012 où ils étaient tous deux de 100%. Cela est notamment dû à un taux de chlore insuffisant sur plusieurs stations et à un fort taux de nitrates enregistré en septembre à la Chapelle Blanche Saint Martin. Il est rappelé que cette ressource est diluée avec celle de Fontenay et des Foulons pour réduire le taux de déséthylatrazine (un résidu de l'atrazine, un pesticide).

L'eau distribuée en 2009 a donc été conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres chimiques recherchés et de qualité bactériologique satisfaisante. Cependant des traces (maximum : 0,07 µg/L) de métabolites de l'atrazine (herbicide) ont été détectées.

Le bourg et tous les écarts habités sont desservis par le réseau public d'adduction en eau potable.

1.3. PROTECTION DE CAPTAGE

La commune de Mouzay n'est pas concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable.

2. LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

2.1. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune dispose de l'assainissement collectif dans le bourg et dans le hameau de la Martière, et d'un réseau séparatif. Le reste du territoire n'est pas couvert. Aucun projet de raccordement des hameaux est aujourd'hui prévu.

L'assainissement collectif est géré par la commune de Mouzay qui avait délégué cette compétence à VEOLIA EAU - CIE GEN DES EAUX. Cependant dernièrement la commune a formé ses techniciens et a acheté le matériel nécessaire à l'entretien de la station. La station d'épuration, située à Mouzay, est donc gérée en régie.

Mise en service en 2004, il s'agit d'une station d'une capacité nominale de 300 E.H.¹, soit 39 m³/j et 18 kg DBO₅/j. Les eaux traitées sont rejetées dans la Ligoire.

La capacité nominale de la station en nombre d'E.H. n'est pas atteinte. Elle peut être amenée à traiter 101 EH de plus soit 6 kg DBO₅/j en plus. Cette station utilise un traitement de type biodisques. Les boues obtenues sont ensuite épandues. Quelques travaux sont à prévoir sur la station d'épuration (remplacer les vérins hydrauliques du biodisque oxydés ou cassés, améliorer la ventilation des décanteurs-digesteurs et du regard, etc.). Le fonctionnement de la station est globalement satisfaisant, cependant il est nécessaire d'effectuer chaque année deux évacuations des boues des décanteurs-digesteurs, afin d'éviter de dégrader la qualité des rejets.

2.2. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur le reste du territoire, l'assainissement est de type individuel (non collectif). Il a été recensé 104 installations d'assainissement autonome à Mouzay, ce qui représente 53 % des habitations de la commune.

Par ailleurs, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été délégué à Veolia.

Un diagnostic d'une partie des dispositifs d'assainissement non collectif existants a été mené en 2005 sur la commune par Véolia. 90 installations ont été diagnostiquées sur les 104 installations d'assainissement individuel que compte la commune. L'objectif était de vérifier que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de nuisance environnementale ou de risque sanitaire et de repérer les défauts d'entretien et d'usure. Les installations ont été diagnostiquées sur la base de 4 critères : le dispositif présent, son fonctionnement, l'impact sur le milieu, les risques sanitaires. Il ressort de cette étude que sur 90 installations visitées :

- 30 sont classés en priorité 4 (dispositifs acceptables ne nécessitant pas une intervention)
- 27 sont classés en priorité 3 (dispositifs nécessitant des aménagements)
- 31 sont classées en priorité 2 (dispositifs dont la réhabilitation est à prévoir)
- 2 sont classées en priorité 1 (dispositifs dont la réhabilitation est urgente)

¹ Equivalent-Habitant

3. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte et le traitement des déchets ménagers sont une compétence de la Communauté de communes. Elle l'a déléguée au SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) du Sud Lochois. Le SMICTOM regroupe 2 Communautés de communes :

- La Communauté de communes du Grand Ligeillois avec ses 17 communes
- La Communauté de communes de la Touraine du Sud avec ses 21 communes

Pour rappel, ces deux communautés de communes ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 pour devenir la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine.

Sur la commune, la collecte s'effectue au porte à porte pour les déchets ménagers et les emballages (tri sélectif) dans le bourg et les hameaux. Des bornes d'apport volontaire sont à disposition pour collecter le verre et les journaux-magazines. Les déchets collectés sont ensuite valorisés, incinérés ou enfouis. Des composteurs sont à la disposition des usagers contre une participation de 20 €. Ces composteurs permettent de limiter les volumes envoyés à l'incinération, dans un souci environnemental et économique.

5 déchetteries sont présentes sur le territoire du SMICTOM à La Chapelle Blanche Saint Martin, à Descartes, à Le Grand-Pressigny, à Charnizay et à Bossay-sur-Claise. Ces déchetteries sont à l'usage des habitants, artisans et commerçants de la nouvelle Communauté de Communes.